

Introduction

Le régime canadien de prestations pour enfants a subi des modifications importantes ces dernières années. Malheureusement, ces mesures sont complexes et mal comprises. Peu de Canadiens ont une idée exacte du fonctionnement des divers programmes de prestations, des avantages accordés et des bénéficiaires. Il n'y a pas non plus une perception nette des buts originaux des prestations pour enfants et de la pertinence actuelle de ces objectifs au moment où commence la dernière décennie du vingtième siècle.

Il est essentiel de bien comprendre le régime actuel de prestations pour enfants avant de tenter de le réformer. La première partie de ce document examine les buts des programmes fédéraux de prestations; il indique les changements que le gouvernement fédéral leur a apportés durant les cinq dernières années et évalue ces changements à la lumière des divers objectifs du régime. Le reste du document présente certaines options de réforme et examine leurs répercussions sur les divers objectifs du régime de prestations pour enfants.

Les objectifs des prestations pour enfants

Au delà des diverses raisons politiques, sociales et économiques qui ont amené l'établissement des programmes de prestations pour enfants au cours des années, on peut considérer que le régime poursuit quatre objectifs principaux:

- a. **la reconnaissance du rôle des parents** — pour leur contribution envers la société, parce qu'ils élèvent de futurs citoyens, des travailleurs et des contribuables;
- b. **l'équité horizontale** — parce que les parents doivent supporter un fardeau financier plus lourd que les couples sans enfants ou les célibataires dont le revenu avant-transfert est identique, le marché du travail ne rémunérant pas en fonction de la taille de la famille;
- c. **la lutte contre la pauvreté** — pour aider les familles avec enfants, à revenu faible;
- d. **la stimulation de l'économie** — pour verser de l'argent aux parents et stimuler ainsi la consommation et les activités économiques qui en découlent.

Les trois premiers de ces objectifs ne sont pas très différents; ils sont même interreliés jusqu'à un certain point. L'objectif d'équité horizontale constitue, en quelque sorte, une sous-catégorie de l'objectif plus général de reconnaissance du rôle des parents, en ce sens qu'il exprime, en termes financiers, la nature de ce rôle. Les objectifs de lutte contre la pauvreté et d'équité horizontale sont essentiellement identiques pour les familles à faible revenu.

Il est facile de dresser des listes d'objectifs, mais il l'est beaucoup moins de les consolider dans des programmes. En pratique, les programmes sociaux ne sont pas délimités de façon logique, comme on pourrait s'y attendre en théorie. Ils visent rarement un seul objectif; ils en poursuivent plusieurs, souvent de concert avec d'autres programmes. Parfois, les objectifs non mentionnés sont tout aussi importants que les buts officiels. Certains programmes sociaux sont établis en fonction d'objectifs qui vont à l'encontre d'autres programmes, ou visent des buts multiples qui s'intègrent mal.